



# LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

**Avril 2020**

Ne pas jeter sur la voie publique

Responsable de la  
publication :  
Monsieur le Maire.  
Rédaction, mise en page,  
impression :  
service communication de  
la Mairie  
Distribution : services  
municipaux.  
Mairie 04.90.22.63.00.  
www.saintsaturnin.com

❖ La situation des élus au regard de la loi sur l'état d'urgence sanitaire liée au Coronavirus (covid-19)

**Le mandat des conseillers en exercice avant le 15 mars 2020 est prolongé.** Le représentant actuel de la commune au Grand Avignon continue à exercer la fonction de Vice-président jusqu'à l'élection du nouveau Président et des nouveaux Vice-présidents.

**Les conseillers municipaux et communautaires qui ont été élus au premier tour entrent en fonction à une date fixée par décret, au plus tard au mois de juin, après avis du comité de scientifiques.**

**Message de Monsieur le Maire, Jean FAVIER :**

« Dans le contexte actuel de pandémie, au vu de mon âge et de mes problèmes de santé, le corps médical me prescrit un confinement strict. Cela ne me permet plus d'assurer pleinement ma fonction de Maire. Ma suppléance est assurée depuis le 24 mars 2020 par **Monsieur Serge MALEN**, 1<sup>er</sup> adjoint. »

Par ailleurs, **les adjoints et les conseillers municipaux délégués élus en 2014** conservent leurs fonctions dans chaque secteur délégué.

❖ Les mesures prises par la commune depuis le début de la crise sanitaire

Suite aux directives gouvernementales,

- **Fermeture de tous les lieux d'accueil du public** : services d'accueil physique (hôtel de ville, bibliothèque, point d'accès multimédia, relais d'assistantes maternelles...), bâtiments (Pastourelle, Oustau), équipements communaux (stades, salle de sport, terrains de tennis ...) et espaces de loisirs (aires de jeux, city stade).
- **Le marché dominical est suspendu** jusqu'à nouvel ordre.

- Maintien d'un **accueil téléphonique en mairie et d'un accueil physique uniquement sur rendez-vous**. Les services municipaux fonctionnent avec un minimum de présence et le développement du télétravail. Le principe est le confinement des agents notamment des plus vulnérables.

La commune diffuse en temps réel les informations utiles par la newsletter (inscrivez-vous sur la page d'accueil du site pour rester informé) et sur le site internet de la commune [www.saintsaturnin.com](http://www.saintsaturnin.com)

- **L'instruction de toutes les autorisations d'urbanisme** (en cours ou déposée à compter du 12/03/2020) **est suspendue** depuis le 12 mars et jusqu'au 24 juin, sous réserve d'une prolongation de l'état d'urgence sanitaire. **Aucune autorisation tacite** ne peut donc naître du fait de l'écoulement des délais durant cette période de suspension. Pour les dossiers déposés avant cette date, le délai restant à courir repartira à compter du 24 juin. Pour ceux déposés après cette date le délai d'instruction partira au 24 juin 2020.
- La municipalité a mis en place un **service minimum de garde** à la crèche et aux écoles (garderies, périscolaire) et propose un accueil pendant la période des vacances de Pâques pour tous les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. L'éducation nationale est responsable de l'accueil des élèves sur le temps scolaire, la commune sur les temps périscolaires.
- La commune s'attache à suivre scrupuleusement les directives nationales pour l'entretien, la désinfection des locaux et la protection des agents.
- L'entretien des voiries et des espaces publics est maintenu avec un service minimum, respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
- La police municipale continue à effectuer des patrouilles de surveillance.
- La commune et le CCAS ont mis en place un **service de livraison à domicile** de denrées alimentaires de première nécessité **au profit des personnes âgées isolées** qui n'ont pas de moyen de locomotion et pas de proches pour les aider. Une soixantaine de personnes a déjà bénéficié de ce service.

Pour contacter ces personnes, les services municipaux ont utilisé la liste du CCAS de l'aide aux personnes pour la canicule. Si certains n'étaient pas encore recensés, ils peuvent appeler le **04 90 22 63 00**, leurs commandes seront prises en compte.

Le fonctionnement de l'épicerie sociale est maintenu.

Dans **les compétences du Grand Avignon**, les modalités de la collecte des déchets sont modifiées comme suit :

- Maintien de toutes les collectes d'ordures ménagères et sélectives.
- Maintien des collectes des colonnes d'apports volontaires à ordures, emballages et verre.
- Fermeture de toutes les déchetteries.
- Maintien du standard téléphonique Direct Grand Avignon **0800 71 84 84**.
- Arrêt des collectes des encombrants sur appel.

Il est à noter l'incivisme de certains qui continuent malgré l'interdiction à déposer des encombrants (matelas, meubles, planches,...) dans certains quartiers obligeant la commune à faire intervenir les services techniques. Récemment, nous sommes intervenus dans les quartiers des Cros et des Bouscarles.

**Nous demandons à tous de la patience pour stocker encombrants et déchets verts jusqu'à la réouverture du service et des déchetteries.**

Par ailleurs, la Municipalité remercie toutes celles et tous ceux qui, toutes professions confondues, continuent à travailler tous les jours et permettent de suivre ce confinement dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, un très grand nombre de St Saturninois respecte les règles de confinement et les distances de sécurité dans les files d'attente devant les commerces alimentaires ouverts.

La municipalité les félicite et les remercie pour leur civisme et leur sens des responsabilités en cette période difficile pour tous.

Une **cellule d'écoute téléphonique** est mise en place pour les personnes rencontrant des **difficultés psychologiques** face à l'épidémie et au confinement. Des entretiens gratuits par un psychologue ou par un psychothérapeute sont accessibles :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au **04 90 33 99 88**.

## Information de la Maison de santé de Saint Saturnin-lès-Avignon

L'équipe de la maison de santé de la Rétanque continue de vous accueillir comme d'habitude de 08h00 à 20h00 tous les jours uniquement sur RDV.

Nous avons mis en place une organisation pour dissocier les gens suspects d'être malades du COVID avec ceux qui viennent pour d'autres motifs avec des horaires aménagés et des salles d'attente dédiées.

Nous continuons à assurer des visites à domicile pour les patients qui sont dans l'incapacité physique de se déplacer.

Un médecin est présent le samedi matin de 09h à 12h pour des motifs urgents uniquement.

Tous les rendez-vous sont à prendre en appelant le numéro **04 32 40 44 50**.

En dehors de ces horaires (donc le soir entre 20h et minuit, le samedi de midi à minuit et le dimanche de 08h00 à minuit) et uniquement si vous sentez que la consultation ne peut pas attendre de nous voir, vous pouvez consulter :

- SOS médecin au 1 bvd de la rose des vents 84130 Le Pontet **04 90 82 65 00**.
- la maison médicale de garde des médecins généralistes EN FACE des urgences du centre hospitalier d'Avignon au **04 90 87 75 00**.

**Le 15 ne doit être sollicité qu'en cas d'urgence grave immédiate ou si vous ne parvenez à joindre aucun médecin et que votre situation est urgente.**